

COMMUNIQUE DE PRESSE

Omerta à la Pénitentiaire sur la lutte contre la radicalisation Liberté d'expression menacée

9 mois jour pour jour après la parution d'un article paru dans le journal l'Humanité intitulé « Cochez la case djihadiste », Mylène, militante et élue de la CGT insertion probation passera en commission de discipline le 13 décembre 2016.

Elle risque jusqu'à la révocation pour avoir osé questionner la mise en œuvre des plans de lutte contre la radicalisation au sein de l'administration pénitentiaire.

La CGT insertion probation appelle l'ensemble des personnels des Services Pénitentiaires d'insertion et de probation à signer la tribune dont Mylène est la première signataire avec 55 autres conseillers d'insertion et de probation intitulée « Ce que je ne lâche pas » pour prendre leur droit à la parole face à une administration qui pense pouvoir les museler en agitant la menace individuelle.

La solidarité s'organise dans les services: appel à des assemblées générales, tracts de soutien et les personnels se tiennent prêts pour un rassemblement à Paris le 13 décembre, date de la commission de discipline.

La CGT s'indigne contre de telles méthodes, qui constituent sans ambiguïté une atteinte grave aux principes fondamentaux de liberté d'expression et d'exercice de l'activité syndicale et ce dans un contexte d'attaques contre les libertés syndicales sans précédent.

La CGT insertion probation exige l'arrêt immédiat des poursuites disciplinaires engagées contre notre collègue et camarade.

La CGT a alerté en urgence le Garde des Sceaux sur cette attaque intolérable et sera reçue au Ministère de la Justice ce mercredi 16 novembre à 17h00.

Derrière cette affaire, nous ne sommes pas dupes c'est également la liberté de la presse qui est en jeu !